Maison Parenfant des Basses-Laurentides
Ateliers | Répits | Causeries
DEPUIS 1991

# POLITIQUES ET CONSIGNES

2023-2024

Enracinée dans la communauté depuis 1991, la Maison Parenfant des Basses-Laurentides est une maison de la famille ouverte à tous les parents et leurs enfants de 0 à 12 ans.

## OUTIL DE COMMUNICATION

**Infolettre :** envoyée au début de chaque mois *elle peut aboutir dans vos indésirables*
**Facebook / Instagram :** publications quotidiennes sur nos plateformes de réseaux sociaux
**Site Internet :** calendrier des activités

## MISSION

Notre mission est d'offrir un milieu de vie favorable au développement du plein potentiel des enfants et de leurs parents. Elle vise à :

- soutenir les nouveaux parents et ceux avec plus d'expérience
- favoriser la création d'un lien d'attachement entre parents et leurs tout-petits
- permettre le répit parental pour encourager l'équilibre physique et mental des parents et aussi celui des enfants
- créer des occasions d'entraide et d'amitié entre familles qui se poursuivent dans leur vie de quartier
- faire avancer la cause des familles et de leurs tout-petits en siégeant sur différents comités et tables de concertation

La Maison Parenfant est un organisme communautaire Famille (OCF). À ce titre, nous répondons aux critères, convictions et fondements du mouvement de l'action communautaire autonome (ACAF) et nous valorisons huit thèmes dans nos ateliers, répits, causeries en réponse à des enjeux soulevés par la collectivité dans notre *MRC Thérèse-De-Blainville* :

**UNE PAUSE DES ÉCRANS**

- non-autorisés pour les enfants, en tout temps
- rangés et en mode silencieux lors des ateliers-causeries (adultes)
- en mode silencieux dans les aires communes (adultes)

**LE JEU EXTÉRIEUR**

- accueil extérieur à la halte-garderie
- activités extérieures lors de nos événements en famille
- découverte de lieux publics extérieurs lors d'ateliers-causeries

**LA LECTURE ET LE LANGAGE**

- livres disponibles dans toutes les pièces
- lecture d'histoires à la halte-garderie
- croque-livre à l'extérieur

**LES SAINES HABITUDES ALIMENTAIRES**

- collations saines et/ou faites maison
- aliment vedette à la halte-garderie
- formule repas-partage lors de nos événements en famille

**LA PATERNITÉ**

- causerie soirée d'boys
- offre de répits permettant aux parents de se retrouver
- ateliers-causeries accessibles aux papas et aux couples



**UNE TRANSITION SCOLAIRE HARMONIEUSE**

- atelier sac à dos
- possibilité de partage d'information à l'école (questionnaire CSSMI)
- intégration d'activités selon les moments clés

**LES ARTS ET CULTURE**

- capsules spécialisées « éveil musical » lors d'ateliers-causeries
- musique, bricolages, chansons et comptines
- promotion d'activités et événements culturels des villes avoisinantes

**LA MOBILITÉ DURABLE**

- stationnement pour vélos et poussettes
- proposition de trajet d'autobus
- possibilité de covoiturage

## CONSIGNES GÉNÉRALES

- **Stationnement :** Les **vélos / poussettes** peuvent être stationnés dans la cour près de la rampe d'accès. Il y a trois endroits pour stationner votre **voiture** : dans l'entrée (avancez-vous le plus possible afin de laisser de la place aux autres), sur la rue Carignan ou du côté de la pancarte « arrêt » sur la rue Maillé (cul-de-sac devant la Maison).
- **Vestiaires :** Vous pouvez accrocher votre manteau dans la garde-robe de l'entrée ou sur les crochets disponibles dans la salle d'atelier.
- **Chaussures :** Vous devez garder vos souliers. L'hiver, prévoyez apporter des chaussures, car vos bottes devront être laissées sur les tapis dans l'entrée.
- **Fumée :** Il est interdit de fumer et de vapoter sur le terrain de la Maison Parenfant. Vous pouvez fumer et/ou vapoter au coin des rues Grande-Côte et Carignan ou sur la piste cyclable en face de la Maison Parenfant.
- **Bien-être des enfants** : L'utilisation des écrans est non-autorisée pour les enfants, en tout temps. Le parent est responsable de jouer, d'intervenir et de s'amuser avec son enfant donc rangez votre cellulaire et mettez-le sous silence.
- **Respect** : L'utilisation des téléphones en mode « main libre » est non-autorisé, en tout temps. Aucune forme de jugement, de non-respect, de violence physique ou de violence verbale ne sera tolérée.

## EXCLUSIONS



Les enfants et les parents doivent être dans un état de santé qui leur permet de fonctionner dans les activités auxquelles ils participent sinon la Maison Parenfant se réserve le droit de les refuser ou de retourner un enfant à la maison.

- **Fièvre :** Si votre enfant fait de la fièvre, vous devez le garder à la maison. L'enfant pourra réintégrer les services d'ateliers-causeries dès qu'il n'est plus fiévreux.
- **Gastro :** Si votre enfant présente des symptômes de vomissements et/ou diarrhée, vous devez le garder à la maison. Il pourra réintégrer les services d'ateliers-causeries 48 heures après les derniers symptômes.
- **Poux :** Si votre enfant à des poux ou des lentes, vous devez le garder à la maison. Il pourra réintégrer les services d'ateliers-causeries à la fin de son traitement.

La Maison Parenfant prend les mesures d'hygiène appropriées, de façon quotidienne et hebdomadaire, afin de prévenir la propagation des maladies. Cependant, en cas d'éclosion de **maladie impliquant plusieurs enfants/parents** utilisateurs ou en cas d'appel de la santé publique visant une maladie à déclaration obligatoire (MOD), la Maison Parenfant appliquera les recommandations du guide *prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec* le plus à jour ou les recommandations de la *santé publique* selon le cas qui s'applique.

# ATELIERS & CAUSERIES

| AVANT-MIDI | APRÈS-MIDI |
|---|---|
| **9h15 à 11h30** | **13h15 à 15h30** |

certaines exceptions s'appliquent

Dans le but de prévoir le matériel nécessaire et de faciliter notre organisation, en cas d'**absence**, svp nous aviser **au plus tard à 9h** la journée de l'atelier ou de la causerie.

## PARTICIPATION À 100%

- Le parent est responsable de jouer, d'intervenir et de s'amuser avec son enfant.
- Rangez votre cellulaire et mettez-le sous silence.
- L'utilisation des écrans est non-autorisée pour les enfants, en tout temps.



## HALTE-GARDERIE GRATUITE

Si votre enfant est présent à la halte-garderie lors d'un atelier-causerie, vous devez prévoir le matériel suivant identifié au nom de votre enfant :

- vêtements et chaussures d'extérieur selon la température, car **l'accueil des enfants se fait dehors**
- bouteille d'eau
- vêtements de rechange
- chaussures d'intérieur
- articles pour poupons : biberon, lait, couches, crème de zinc, suce, etc.

Nous vous demandons d'éviter de vous présenter à la halte-garderie pendant les pauses, afin d'aider votre enfant dans son adaptation. Si nécessaire, les éducatrices viendront vous voir.

# RÉPITS

| | RÉPITS DE FIN DE SEMAINE | |
|---|---|---|
| **HALTE-GARDERIE** | **JOUR** | **SOIR** |
| **9h à 15h30**<br>L'accueil se fait à l'extérieur. | **8h30 à 16h30**<br>L'heure d'arrivée maximum est 9h30. | **17h30 à 22h30** |

- Le parent est responsable, en tout temps, de son enfant **en dehors des heures** de service.
- Le **paiement** du service doit être effectué à l'arrivée.
- En cas de besoin, un contact doit être **rejoint en tout temps** et être en mesure de venir chercher les/les enfants dans un délai de 30 minutes.

## ABSENCES

SVP nous aviser **au plus tard 9h** la journée même de votre absence afin de permettre d'offrir le service à une autre famille. Pour toute absence non-motivée, une gradation de sanctions sera appliquée :

1. Premier avis verbal ;
2. Deuxième avis verbal, en expliquant la prochaine sanction qui s'appliquera ;
3. **Retrait du privilège de réservation** aux services de répits.
   Le parent devra donc téléphoner le jour même lorsqu'il voudra utiliser le service de répit. L'enfant pourra être admis si le ratio le permet à ce moment. Cette sanction est en vigueur pour toute la durée de la session en cours. Le parent pourra donc récupérer son droit d'inscription lors de la session suivante. Cependant, au prochain manquement, la sanction 3 sera automatiquement réappliquée sans avis verbal.



## RETARDS

Pour les arrivées qui dépassent l'heure de fermeture du service (heure automatique des cellulaires), une gradation de sanctions sera appliquée :

1. Avis verbal ;
2. Avis écrit avec signature et explication de la prochaine sanction qui s'appliquera ;
3. Facturation de **2$ pour chaque minute** passée l'heure de fermeture du service.

Si les parents ne se sont pas présentés à la fermeture du service, n'ont pas avisé la Maison Parenfant et que nous ne pouvons pas joindre les contacts au dossier, la régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville sera contactée.

## MATÉRIEL À APPORTER

Vous devez prévoir le matériel suivant identifié au nom de votre enfant :

| | RÉPITS DE FIN DE SEMAINE | |
|---|---|---|
| **HALTE-GARDERIE** | **JOUR** | **SOIR** |
| ▪ diner, au besoin | ▪ banc d'auto de l'enfant installé par le parent à l'arrivée | ▪ souper, au besoin<br>▪ articles pour le dodo |
| ▪ bouteille d'eau<br>▪ vêtements et chaussures d'extérieur selon la saison et la température<br>▪ vêtements de rechange<br>▪ chaussures d'intérieur<br>▪ articles pour poupons : biberon, lait, suce, crème de zinc, couches, etc. | ▪ bouteille d'eau<br>▪ vêtements et chaussures d'extérieur selon la saison et la température<br>▪ vêtements de rechange<br>▪ chaussures d'intérieur<br>▪ articles pour poupons : biberon, lait, suce, crème de zinc, couches, etc. | ▪ bouteille d'eau<br>▪ vêtements et chaussures d'extérieur selon la saison et la température<br>▪ vêtements de rechange<br>▪ chaussures d'intérieur<br>▪ articles pour poupons : biberon, lait, suce, crème de zinc, couches, etc. |

## MATÉRIEL NON-AUTORISÉ

- appareils électroniques
- médicaments non-prescrits et naturels
- jouets de la maison



## MÉDICAMENTS - ALLERGIES - SOINS DE BASE

**Médicaments :** Le personnel de la Maison Parenfant est autorisé à administrer de la médication prescrite par un professionnel de la santé. Celle-ci doit être dans le **contenant d'origine** avec l'étiquette de la prescription et le parent doit signer un formulaire d'autorisation.

**Allergies sévères :** Si votre enfant souffre d'allergies sévères avec prescription **d'auto-injecteur**, il doit obligatoirement l'avoir avec lui pour être admis aux services de répits.

**Produits soins de base :** Selon le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, les produits ci-dessous peuvent être administrés **sans prescription médicale ni autorisation du parent**. Les produits doivent être clairement identifiés au nom de l'enfant :

- crème pour érythème fessier
- crème solaire
- crème hydratante
- baume à lèvres
- lotion calamine